

Shefford, Québec.
Le 7 mai 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité situé au 245 chemin Picard, à Shefford, province de Québec, le mardi 7 mai 2024.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. Éric Chagnon.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Ernest Beauregard, Claude Robitaille et Michael Vautour.

Le conseiller Jean Paul Dutrisac est absent.

Est présent M. James L. Lacroix, directeur général et greffier-trésorier.

2024-05-085

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2024-05-086

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté
comme suit, en laissant ouvert le point 11 intitulé « Autres sujets » :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Questions portant sur l'ordre du jour
4. Affaires du conseil
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024
 - 4.2. Autorisation de passage – 28^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau
 - 4.3. Résolution d'appui – Projet « La Croisée – Agriculture de proximité : attirer et accueillir les agrocyclistes » présenté au programme Signature innovation « La Haute-Yamaska c'est vélo! »
 - 4.4. Demande d'autorisation pour l'organisation d'un lave-auto au profit des élèves de l'école Wilfrid-Léger participant au voyage en Grèce 2026
5. Urbanisme, aménagement du territoire et environnement
 - 5.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources

- 5.2. Adoption – Règlement numéro 2024-723 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) numéro 2014-512 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 5.3. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-725 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 de la Municipalité du Canton de Shefford
 - 5.4. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-726 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford (Fonds – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels)
 - 5.5. Adoption du projet de règlement numéro 2024-726 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford (Fonds – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels) et fixation de l’assemblée publique de consultation
 - 5.6. Demande de dérogation mineure numéro 2024-00005 – 340 chemin Wallace
 - 5.7. Demande de dérogation mineure numéro 2024-00006 – 88 rue Raymond-Lemieux
 - 5.8. Projets conformes aux PIIA
 - 5.9. Renouvellement des mandats des membres du comité de démolition
 - 5.10. Demandes de modification au schéma d’aménagement révisé de remplacement (4^e) de la MRC de la Haute-Yamaska
6. Sécurité publique
 - 6.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
7. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 7.1. Rapport verbal – Conseiller ressource
 - 7.2. Autorisation – Achat de ponceaux pour l’année 2024
 - 7.3. Autorisation – Vente du véhicule Ford F250 2008
 - 7.4. Autorisation – Vente du véhicule Jeep Patriot 2010
8. Loisirs, culture et communications
 - 8.1. Rapports verbaux – Conseillers ressources
 - 8.2. Approbation – Règlements de jeux d’eau
9. Finances et administration
 - 9.1. Approbation et ratification des comptes
 - 9.2. Adoption – Règlement numéro 2024-724 modifiant le Règlement numéro 2023-719 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l’année 2024
 - 9.3. Avis de motion et dépôt de projet de règlement – Règlement numéro 2024-727 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d’imposition excède 500 000 \$ et au droit supplétif

- 9.4. Autorisation – Paiement de la participation financière de la Municipalité pour le gymnase double de l'école du Zénith
- 9.5. Embauche – Coordinatrice aux opérations administratives (nouveau poste – temps plein)
- 9.6. Embauche – Inspecteur municipal (inspecteur en bâtiment)
- 9.7. Embauche – Ouvrier temporaire – Service des travaux publics
- 9.8. Participation financière – Projets spéciaux de Conservation Espace Nature Shefford (CENS)

10. Autres sujets

11. Période de questions

12. Clôture de la séance

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Des questions sont posées aux sujets des points 5.3, 5.4 et 5.5 de l'ordre du jour portant sur les projets de règlements modifiant le règlement de permis et certificats et le règlement de lotissement.

AFFAIRES DU CONSEIL

2024-05-087

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 avril 2024;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024.

2024-05-088

AUTORISATION DE PASSAGE – 28^E ÉDITION DU TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

CONSIDÉRANT QUE la 28^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau aura lieu du 2 au 5 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet événement, les cyclistes effectueront un passage sur le territoire du Canton de Shefford :

- Le 4 juillet 2024, sur la route 112, à partir des limites municipales de Stukely-Sud jusqu'à celles de Waterloo, sur une plage horaire estimée entre 15h07 et 16h12, et sur la route 241, à partir des limites municipales de Waterloo jusqu'à celles de Bromont, sur une plage horaire estimée entre 15h25 et 16h48;
- Le 5 juillet 2024, sur les chemins Saxby Sud et Saxby Nord, des limites municipales de Bromont jusqu'à celles de Roxton Pond, sur une plage horaire estimée entre 7h41 et 8h02;

CONSIDÉRANT QUE les cyclistes seront répartis en 4 pelotons de 15 cyclistes ou moins, en fonction de leur vitesse de croisière, et qu'ils seront escortés par des véhicules de l'organisation du Tour;

CONSIDÉRANT QU'aucune fermeture de route n'est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Tour travaille en étroite collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour l'obtention des autorisations concernant l'utilisation des routes numérotées;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage présentée par l'organisation de la 28^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau pour traverser le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford autorise le passage de la 28^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau sur le territoire de la Municipalité du Canton de Shefford les 4 et 5 juillet 2024.

Que la Municipalité prend acte que les autorisations requises concernant l'utilisation des routes numérotées seront obtenues.

2024-05-089

RÉSOLUTION D'APPUI – PROJET « LA CROISÉE – AGRICULTURE DE PROXIMITÉ : ATTIRER ET ACCUEILLIR LES AGROCYCLISTES » PRÉSENTÉ AU PROGRAMME SIGNATURE INNOVATION « LA HAUTE-YAMASKA C'EST VÉLO! »

CONSIDÉRANT QUE La Croisée est une ferme maraîchère et florale, implantée en 2022, qui est localisée à l'intersection de la route 241 et du chemin Jolley, près de la piste cyclable l'Estriade et du Relais des cheminots;

CONSIDÉRANT QUE La Croisée souhaite poursuivre son développement en ajoutant de nouvelles installations afin de créer un site agrotouristique unique qui pourra, notamment, accueillir de nombreux cyclistes;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet « La Croisée – Agriculture de proximité : attirer et accueillir les agrocyclistes », présenté à Signature innovation « La Haute-Yamaska c'est vélo! », consistent à améliorer l'expérience cycliste sur le site de La Croisée :

- En réfléchissant au concept d'aménagement du site en fonction d'une utilisation cycliste d'importance;
- En mettant en place des installations et des équipements adéquats pour les cyclistes; et
- En positionnant La Croisée comme un lieu d'accueil et une halte cycliste incontournable dans la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE Signature innovation « La Haute-Yamaska c'est vélo! » vise à mettre en valeur le positionnement vélo de la MRC, de façon à être avant-gardiste dans le domaine, et à se doter d'une identité territoriale forte autour de cette vision de développement d'une culture vélo;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

Que la Municipalité du Canton de Shefford appuie le projet « La Croisée – Agriculture de proximité : attirer et accueillir les agrocyclistes » présenté par La Croisée – Agriculture de proximité à la MRC de La Haute-Yamaska dans le cadre du programme Signature innovation « La Haute-Yamaska c'est vélo! ».

2024-05-090

DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UN LAVE-AUTO AU PROFIT DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE WILFRID-LÉGER PARTICIPANT AU VOYAGE EN GRÈCE 2026

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de membres du personnel enseignant de l'école secondaire Wilfrid-Léger pour organiser un lave-auto au garage municipal afin de financer un voyage en Grèce pour les élèves de cet établissement;

CONSIDÉRANT QUE l'intégralité des recettes de cette journée sera dédiée au financement de ce voyage étudiant;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser les organisateurs du projet à tenir, à une date à être déterminée, un lave-auto au garage municipal du Canton de Shefford afin de contribuer au financement d'un voyage en Grèce des élèves de l'école secondaire Wilfrid-Léger.

URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapport verbal du dossier « environnement » est effectué par Mme la conseillère Johanne Boisvert.

2024-05-091

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-723 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 2014-512 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2024-723 a pour objet de modifier le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2014-512 afin d'y abroger toutes les dispositions se référant à un projet intégré résidentiel;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation qui a été tenue le 30 avril 2024 au sujet du projet de ce règlement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
ET RÉSOLU d'adopter, sans modification, le Règlement numéro 2024-723 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 2014-512 de la Municipalité du Canton de Shefford.

Copie de ce règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-725 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-537 DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Mme la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats numéro 2016-537 afin de :

- Préciser les alternatives visant le respect des dispositions du règlement de permis et certificats;
- Modifier le contenu des documents requis pour une demande de permis de lotissement;
- Préciser qu'une nouvelle demande de permis de lotissement doit être réalisée lorsque le plan de l'opération cadastrale n'a pas été déposé au ministère responsable dans un délai de 12 mois;
- Modifier les coûts des permis de lotissement et de construction;
- Augmenter les délais d'analyse, de validité et de caducité des permis de construction;
- Préciser qu'une nouvelle demande de permis doit être soumise lorsque le permis de construction émis vient à échéance et que les travaux ne sont pas complétés;
- D'exiger des frais pour une demande de modification à un permis de construction actif;
- De modifier certaines tarifications ainsi que certaines exclusions à l'obtention d'un certificat d'autorisation;
- D'abroger toute disposition en lien avec le logement intergénérationnel;
- D'exiger des coûts pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour abattage d'arbres lorsqu'il s'agit d'une coupe commerciale ou d'une exploitation forestière.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-726 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE SHEFFORD (FONDS – REDEVANCES POUR FINS DE
PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS)

Monsieur le conseiller Claude Robitaille donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 2016-533 afin d'y confirmer la création du fonds recevant les contributions pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, ce fonds ne servant qu'à acquérir ou aménager des terrains ou des servitudes à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-05-092

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-726 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-533 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD (FONDS – REDEVANCES POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS) ET FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Claude Robitaille
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beaugard,
IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement numéro 2024-726 modifiant le règlement de lotissement numéro 2016-533 de la Municipalité du Canton de Shefford.

Ce règlement aura pour objet de modifier l'article 3.2.1 du règlement de lotissement numéro 2016-533 afin d'y confirmer la création du fonds recevant les contributions pour fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels, ce fonds ne servant qu'à acquérir ou aménager des terrains ou des servitudes à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Copie du projet de ce règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 28 mai 2024, à 18 h 30, à la Mairie du Canton de Shefford. Lors de cette assemblée publique de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2024-05-093

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-00005 – 340 CHEMIN WALLACE

Lot : 3 988 349

Propriétaire et

Demandeur : Denis Hauver

Localisation : 340, chemin Wallace

Zonage : AF-8

Description du lot :

- Superficie : 763 279,125 mètres carrés (8 215 868,12 pieds carrés)
- Largeur : 811,20 mètres (2 661,41 pieds)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser, dans une nouvelle construction, un logement d'appoint d'une superficie de 100 mètres carrés (1 076,39 pieds carrés), soit 20 mètres carrés (215,28 pieds carrés) de plus que la norme maximale prévue pour l'implantation d'un logement d'appoint. En effet, selon l'article 4.1.6 a) du règlement de zonage numéro 2016-532, le logement d'appoint doit avoir une superficie de plancher maximale correspondant à 50 % de la superficie de plancher habitable du bâtiment principal (excluant la superficie de plancher des bâtiments accessoires rattachés) ou un maximum de 80 mètres carrés (861,11 pieds carrés), la norme la plus restrictive des deux s'appliquant.

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibérations du conseil :

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU en viennent à la conclusion que la demande de dérogation est réellement mineure considérant que la demande du citoyen est de 20 m² (215,28 p²) supplémentaires à la norme autorisée de 80 m² (861,11 p²) pour un logement d'appoint;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la dérogation ne créera aucun préjudice pour les propriétés voisines, la résidence étant isolée sur un grand terrain et positionnée en arrière-plan des résidences existantes;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-00005.
Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2024-00005, les démarches pour l'obtention du permis nécessaire à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2024-05-094

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2024-00006 – 88 RUE RAYMOND-LEMIEUX

Lots : 2 594 513 et 3 894 249

Propriétaire : Érablière Calvia, senc / Fiducie d'investissements
Turme Guthrie

Demandeur : Suzie Turmel

Localisation : 88, rue Raymond-Lemieux

Zonage : RV-2

Description des lots :

- Lot 2 594 513 :
 - o Superficie : 69 556 mètres carrés (748 694,55 pieds carrés)

- Largeur : 87,66 mètres (287,59 pieds carrés)
- Lot 3 894 249 :
 - Superficie : 74 288,898 mètres carrés (799 639,04 pieds carrés)
 - Largeur : 89,20 mètres (292,65 pieds carrés)

Nature et effets de la demande :

La demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une superficie de déboisement de 3 090 mètres carrés (33 260,48 pieds carrés) pour l'implantation d'un bâtiment principal visé par la demande, soit une différence de 1 090 mètres carrés (11 732,66 pieds carrés) à la norme autorisée. En effet, selon l'article 12.2, b) du règlement de zonage numéro 2016-532, dans les zones RV-2 et RV-12, pour un projet de construction, la superficie maximale des travaux d'abattage d'arbres du couvert forestier est de 2 000 mètres carrés (21 527,82 pieds carrés).

Le conseil a pris connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui recommande d'accepter la demande de dérogation mineure.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre sur la présente demande.

Après délibération du conseil :

CONSIDÉRANT QUE les lots 2 594 513 et 3 894 249 seront fusionnés et que le déboisement total demandé de 3 090 m² (33 260,48 pi²) sera minime par rapport à la superficie totale du lot projeté par le remembrement cadastral;

CONSIDÉRANT QU'un chemin d'accès est déjà déboisé depuis plus de 30 ans pour des fins d'accès à l'érablière et que le déboisement à effectuer pour la construction de la nouvelle résidence ne sera que de 1 852 m² (19 934,76 pi²);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2024-00006.

Sous peine de caducité de la dérogation mineure numéro 2024-00006, les démarches pour l'obtention du permis nécessaire à la réalisation des travaux pour lesquels la dérogation mineure a été accordée doivent être débutées dans un délai maximal de 18 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

2024-05-095

PROJETS CONFORMES AUX PIIA

CONSIDÉRANT QU'en application du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro 2019-574, il a été soumis au comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2024 des demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a présenté ses recommandations au conseil municipal sous forme de procès-verbal, celui-ci étant versé aux archives de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale ci-dessous, ceux-ci étant conformes au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-574* :

- Projets de construction d'un bâtiment principal
 - 131 chemin Picard (demande numéro 2024-00093);
 - 15, rue Ménard (demande numéro 2024-00126);
 - 88, rue Raymond-Lemieux (demande numéro 2024-00097);
 - 20, impasse du Cerf (demande numéro 2024-00133);
- Projet d'agrandissement de bâtiment principal
 - 11, rue des Colombes (demande numéro 2024-00034);
- Projets de modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal
 - 86, chemin Picard (demande numéro 2024-00116);
 - 1158, chemin Denison Est (demande numéro 2024-00138);
- Projets de bâtiment accessoire en cour avant :
 - 44, rue de la Moisson (demande numéro 2024-00079);
 - 89, impasse de l'Érablière (demande numéro 2024-00123);
 - 31, place Sylvianne (demande numéro 2024-00142).

2024-05-096

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition a pour fonction d'analyser les demandes de démolition selon les critères établis dans le Règlement numéro 2023-705 régissant la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est composé de trois (3) membres du conseil municipal, désignés par ce dernier, et qu'un membre substitut doit également être nommé par le conseil pour remplacer l'un des trois membres en cas de besoin;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chacun des membres du comité est d'une durée d'un (1) an et qu'il est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

De renouveler, jusqu'au 7 mai 2025, les mandats des conseillers Denise Papineau, Jean Paul Dutrisac et Claude Robitaille à titre de

membres du Comité de démolition, ainsi que le mandat du conseiller Michael Vautour à titre de membre substitut, afin de siéger sur le comité de démolition de la Municipalité du Canton de Shefford.

2024-05-097

DEMANDES DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE REMPLACEMENT (4^E) DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé une analyse des activités présentes sur certaines parties de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire optimiser son territoire et les diverses fonctions présentes;

CONSIDÉRANT QUE deux secteurs ont particulièrement fait l'objet de l'analyse, soit un secteur situé approximativement au sud du chemin Coupland et le second compris approximativement entre le chemin Foster et la Ville de Waterloo;

CONSIDÉRANT QU'une modification aux aires d'affectation est nécessaire pour ces deux secteurs afin de confirmer les activités présentes et celles envisagées par la Municipalité afin d'assurer le développement harmonieux de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la modification demandée pour le secteur situé au sud du chemin Coupland vise à remplacer l'aire d'affectation récréotouristique pour une aire d'affectation résidentielle de villégiature extensive et que cette demande implique également le retrait de la zone de réserve actuellement présente sur une partie de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la modification demandée pour le secteur situé entre le chemin Foster et la Ville de Waterloo vise à remplacer l'aire d'affectation urbaine pour une aire d'affectation agroforestière et que cette demande implique également le retrait des secteurs en zone de réserve ainsi que le déplacement du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a mandaté Les Services EXP Inc. dans le but de rédiger un rapport argumentaire à soumettre à la MRC de la Haute-Yamaska.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford autorise le dépôt du rapport préparé par Services EXP visant des demandes de modification au schéma d'aménagement révisé de remplacement (4^e) auprès de la MRC de La Haute-Yamaska.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « sécurité publique » est effectué par M. le conseiller Ernest Beauregard.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT VERBAL – CONSEILLER RESSOURCE

Rapport verbal du dossier « travaux publics » est effectué par M. le conseiller Claude Robitaille.

2024-05-098

AUTORISATION – ACHAT DE PONCEAUX POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT les démarches et alternatives présentées par le directeur du Service des travaux publics afin d'obtenir le meilleur prix pour la fourniture de ponceaux et des matériaux complémentaires pour l'exécution des travaux suivants :

- Canalisation du fossé dans le parc de l'Estriade;
- Canalisation du fossé à l'intersection des rues Thérèse et Johanne
- Remplacement de ponceau existant à l'intersection des rues Maheu et Lavigne;

CONSIDÉRANT QUE Centre jardin St-Césaire-Shefford est la seule entreprise ayant fourni un estimé suivant une demande de prix, et ce, pour un montant de 52 627,44\$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cet estimé entre dans le cadre du budget approximatif prévu pour ces projets;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Service des travaux publics à procéder à l'achat des ponceaux et des matériaux complémentaires requis pour l'exécution des travaux au parc de l'Estriade, à l'intersection des rues Thérèse et Johanne ainsi qu'à l'intersection des rues Maheu et Lavigne, et ce, auprès de Centre Jardin St-Césaire, selon l'estimé fourni par cette entreprise au montant de 52 627,44 \$ taxes incluses.

2024-05-099

AUTORISATION – VENTE DU VÉHICULE FORD F-250 2008

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a annoncé la vente du véhicule F-250 2008, qui était à l'usage des travaux publics, en l'exposant à la vue du public, aux abords de la route 112, et en y affichant les règles de mise en vente du véhicule au plus offrant;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) offres scellées ont été reçues du public et ouvertes le 11 avril 2024, à 14h00, les offres étant les suivantes :

- | | |
|-------------------------|------------|
| - Robin Racine | 1610,00\$ |
| - Denis Mercure | 1300,00\$ |
| - Anthony Lewis Buersma | 3 228,00\$ |

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'adjuger la vente du véhicule Ford F250 2008 au plus offrant, soit à M. Anthony Lewis Buersma pour la somme de 3 228,00 \$, \$, toute taxe pouvant être réclamée étant à la charge de l'acquéreur.

Qu'en cas de défaut de payer le montant dû à la Municipalité dans un délai de quinze (15) jours suivant l'adoption de la présente résolution, d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à vendre le véhicule au plus offrant suivant.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et/ou le directeur général et greffier-trésorier à procéder au transfert du véhicule suivant le paiement du véhicule en argent comptant ou par chèque certifié.

2024-05-100

AUTORISATION – VENTE DU VÉHICULE JEEP PATRIOT 2010

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a annoncé la vente du véhicule Jeep Patriot 2010, qui était à l'usage du Service d'urbanisme et d'environnement, en l'exposant à la vue du public, aux abords de la route 112, et en y affichant les règles de mise en vente du véhicule au plus offrant;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) offres scellées ont été reçues du public et ouvertes le 11 avril 2024, à 14h15, les offres étant les suivantes :

- Robin Racine 626,00\$
- Denis Mercure 600,00\$
- Anthony Lewis Buersma 1 857,00\$

CONSIDÉRANT QUE les offres reçues sont conformes;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

ET RÉSOLU :

D'adjuger la vente du véhicule Jeep Patriot 2010 au plus offrant, soit à M. Anthony Lewis Buersma pour la somme de 1 857,00 \$, toute taxe pouvant être réclamée étant à la charge de l'acquéreur.

Qu'en cas de défaut de payer le montant dû à la Municipalité dans un délai de quinze (15) jours suivant l'adoption de la présente résolution, d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à vendre le véhicule au plus offrant suivant.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et/ou le directeur général et greffier-trésorier à procéder au transfert du véhicule suivant le paiement du véhicule en argent comptant ou par chèque certifié.

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS

RAPPORTS VERBAUX – CONSEILLERS RESSOURCES

Rapports verbaux des dossiers « loisirs » et « communications » sont effectués par M. le conseiller Michael Vautour et Mme la conseillère Denise Papineau.

APPROBATION – RÈGLEMENTS DE JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en fonction des premiers jeux d'eau de la Municipalité, localisés sur le terrain du centre multifonctionnel, est prévue pour le mois de juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE ces jeux sont sans accumulation d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encadrer l'utilisation de ces jeux par des « Règlements de jeux d'eau », ces règlements constituant un code de conduite pour une utilisation agréable, sécuritaire et responsable du site des jeux d'eau;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYER par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'encadrer l'utilisation des jeux d'eau au centre multifonctionnel à l'aide des « Règlements de jeux d'eau » qui suivent, ces règles pouvant faire l'objet de modifications dans le but d'améliorer l'utilisation sécuritaire et responsable des lieux :

« RÈGLEMENTS DE JEUX D'EAU

FONCTIONNEMENT DES JEUX D'EAU

- Les jeux d'eau sont accessibles de 9h à 21h, 7 jours sur 7.
- Cet horaire est sujet à changement sans préavis.

RÈGLEMENTATION

- Aucun accessoire (vélo, patins à roues alignées, trottinettes, planche à roulette) n'est permis sur la dalle de béton.
- Il est interdit de courir, de se bousculer, de manger et de boire sur la dalle de béton.
- Il est interdit de s'asseoir sur le drain au centre de la dalle de béton afin d'éviter l'accumulation d'eau.
- Il est interdit de grimper dans les structures ou de les endommager de quelque façon que ce soit.
- Le port d'une couche spécialement conçue à l'épreuve des fuites est obligatoire pour les enfants en bas âge.
- Aucun animal n'est permis sur la dalle de béton.
- Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'aire des jeux d'eau.
- Il est interdit d'utiliser des contenants en verre.
- Ramassez vos déchets pour nous aider à garder cet endroit propre.
- Un enfant de 8 ans et moins doit être accompagné d'une personne de 13 ans et plus. L'enfant doit être assez prêt de l'accompagnateur pour que ce dernier puisse intervenir rapidement.

La Municipalité du Canton de Shefford ne peut être tenue responsable des accidents, des vols ou des objets perdus.

Toute personne qui ne respectera pas les règlements mentionnés ci-dessus pourra être expulsée du site.

En cas d'urgence ou de blessure, veuillez composer le 9-1-1.

Merci de signaler tout équipement brisé ou endommagé à la Municipalité en composant le 450-539- 0055. »

CLIQUEZ ICI
pour accéder au
registre des
chèques

FINANCES ET ADMINISTRATION

2024-05-102

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,
IL EST RESOLU d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20131123 @ n° 20131274 au montant de 992 012,47 \$.

2024-05-103

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-724 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-719 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET LES COMPENSATIONS IMPOSÉS PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD POUR L'ANNÉE 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-724
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2023-719 ÉTABLISSANT LES TAUX DE
TAXES ET LES COMPENSATIONS IMPOSÉS
PAR LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE
SHEFFORD POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des rectifications à l'annexe A du *Règlement numéro 2023-719 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2024*;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du règlement numéro 2024-724 a été donné lors de la séance ordinaire du 2 avril 2024 et que le dépôt du projet de ce règlement a été effectué au cours de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
ET RÉSOLU que le présent règlement soit adopté sans modification comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 2

L'annexe du présent règlement remplace l'annexe A du *Règlement numéro 2023-719 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2024.*

Article 3

Le présent règlement fait partie intégrante du *Règlement numéro 2023-719 établissant les taux de taxes et les compensations imposés par la Municipalité du Canton de Shefford pour l'année 2024.*

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Éric Chagnon
Maire

Monsieur James L. Lacroix
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE MOTION : 2 avril 2024
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT : 2 avril 2024
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 7 mai 2024
ENTRÉE EN VIGUEUR : 8 mai 2024

ANNEXE

« Annexe A (modifié par le règlement numéro 2024-724) »

Matricule	Total phase I	Total phase II
7427-81-6505	555,57 \$	455,23 \$
7427-91-1947	361,85 \$	455,23 \$
7427-81-5757	379,62 \$	455,23 \$
7427-91-1481	362,32 \$	455,23 \$
7427-92-0914	361,85 \$	455,23 \$
7427-81-5098	379,62 \$	455,23 \$
7427-92-0348	361,43 \$	455,23 \$
7427-82-4718	379,70 \$	455,23 \$
7427-82-4439		455,23 \$
7427-82-9881	360,96 \$	

		455,23 \$
7427-82-4060	379,79 \$	
		455,23 \$
7427-82-3780	379,79 \$	
		455,23 \$
7427-83-9314	360,49 \$	
		455,23 \$
7427-83-3401	379,87 \$	
		455,23 \$
7427-83-8847	360,07 \$	
		455,23 \$
7427-83-3122	379,95 \$	
		455,23 \$
7427-83-2742	380,04 \$	
		455,23 \$
7427-83-8380	359,64 \$	
		455,23 \$
7427-83-2463	380,04 \$	
		455,23 \$
7427-83-2184	380,12 \$	
		455,23 \$
7427-91-7990	359,18 \$	
		455,23 \$
7427-84-1704	380,12 \$	
		455,23 \$
7427-84-1425	380,29 \$	
		455,23 \$
7427-84-7246	358,75 \$	
		455,23 \$
7427-84-1146	380,29 \$	
		455,23 \$
7427-84-6778	358,33 \$	
		455,23 \$
7427-84-0677	520,83 \$	
		455,23 \$
7427-85-6211	357,91 \$	
		455,23 \$
7427-75-9639	521,63 \$	
		455,23 \$
7427-75-9170	380,63 \$	
		455,23 \$
7427-75-8891	380,63 \$	
7427-86-4708	356,64 \$	
		455,23 \$
7427-76-8413	405,87 \$	
		455,23 \$
7427-86-4241	356,26 \$	
		455,23 \$
7427-76-7761	411,62 \$	

		455,23 \$
7427-86-3773	355,84 \$	
		455,23 \$
7427-76-7385	446,82 \$	
		455,23 \$
7427-87-3105	355,42 \$	
		455,23 \$
7427-77-5227	613,37 \$	
		455,23 \$
7427-77-4852	469,42 \$	
		455,23 \$
7427-87-2169	354,62 \$	
		455,23 \$
7427-88-1601	354,25 \$	
		455,23 \$
7427-78-4101	469,42 \$	
		455,23 \$
7427-88-1132	353,87 \$	
		455,23 \$
7427-78-3826	469,42 \$	
		455,23 \$
7427-88-0664	353,45 \$	
		455,23 \$
7427-78-3451	472,51 \$	
		455,23 \$
7427-78-3176	476,66 \$	
		455,23 \$
7427-88-0195	353,07 \$	
		455,23 \$
7427-79-2702	481,02 \$	
		455,23 \$
7427-79-9727	352,70 \$	
		455,23 \$
7427-79-2428	485,60 \$	
		455,23 \$
7427-79-2054	490,39 \$	
		455,23 \$
7427-79-9258	352,32 \$	
		455,23 \$
7427-79-8297	380,60 \$	
		455,23 \$
7428-70-1111	351,08 \$	
		455,23 \$
7427-66-8763	402,33 \$	
		455,23 \$
7427-66-5157	357,66 \$	
		455,23 \$
7427-66-0349	381,47 \$	
		455,23 \$

7427-64-4985	499,17 \$	
		455,23 \$
7427-65-7217	407,14 \$	
		455,23 \$
7427-65-7983	390,09 \$	
		455,23 \$
7427-75-4080	729,42 \$	
		455,23 \$
7427-67-8818	686,99 \$	
		455,23 \$

»

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT –
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-727 RELATIF AU TAUX DE DROIT DE
MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE
D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$ ET AU DROIT SUPPLÉTIF

Mme la conseillère Johanne Boisvert donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet :

- De fixer, tel que le permet la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, un taux de 3 % sur le transfert de tout immeuble situé sur le territoire de la Municipalité dont la base d'imposition excède 500 000 \$;
- De décréter, selon les conditions et modalités prévues aux articles 20.1 à 20.10 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, qu'un droit supplétif au droit de mutation soit payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur le territoire de la Municipalité et où une exonération la prive du paiement d'un droit de mutation;
- De prévoir des échéanciers de versement suivant la facturation d'un compte de mutation ou celle d'un compte de droit supplétif.

Le projet de ce règlement est déposé conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

2024-05-104

AUTORISATION – PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE GYMNASÉ DOUBLE DE L'ÉCOLE
DU ZÉNITH

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford s'était engagée, auprès du Centre de services scolaire Val-des-Cerfs, à participer financièrement à la construction d'un gymnase double pour l'école du Zénith;

CONSIDÉRANT QUE le montant de cette participation financière, ayant été établi à 300 000,00 \$, a déjà été réservé par la Municipalité dans le but de pouvoir utiliser des locaux de l'école du Zénith;

CONSIDÉRANT la réception de la facture du Centre de services scolaire pour le versement de cette participation financière, cette facture venant à échéance le 25 avril 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à acquitter la facture C3-000569, émise le 27 mars 2024 par le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs, d'un montant de 300 000,00 \$ pour la participation financière de la Municipalité du Canton de Shefford à la construction d'un gymnase double pour l'école du Zénith.

Que ce montant soit acquitté à même les fonds suivants :

- Du Fonds Réserve – Projets futurs : pour un montant de 118 317,12\$;
- Du Fonds Réserve – Projets de Rues : pour un montant de 181 682,88\$.

Que cette autorisation entérine toute action posée avant l'adoption de la présente en vue du respect de l'échéance du paiement.

2024-05-105

EMBAUCHE – COORDONNATRICE AUX OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES (NOUVEAU POSTE – TEMPS PLEIN)

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'accepter l'embauche de Mme Nancy Busque à titre de coordonnatrice aux opérations administratives à compter du 13 mai 2024, à raison de 35 heures/semaine, poste permanent à temps plein, soumis à une période de probation de six (6) mois.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de travail de Mme Nancy Busque.

2024-05-106

EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL (INSPECTEUR EN BÂTIMENT)

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,

APPUYÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

ET RÉSOLU :

D'accepter l'embauche de M. Fernando Rosas à titre d'inspecteur municipal (inspecteur en bâtiment) pour le Service d'urbanisme et d'environnement à compter du 14 mai 2024, à raison de 36 heures/semaine, poste permanent à temps plein, soumis à une période de probation de six (6) mois.

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer le contrat de travail de M. Fernando Rosas.

2024-05-107

EMBAUCHE – OUVRIER TEMPORAIRE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Robitaille,

APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de Mario Gravel à compter du 13 mai 2024 à titre d'ouvrier temporaire pour le Service des travaux publics pour une durée de six (6) mois, à raison de 40 heures/semaine, salaire établi selon l'échelon 10 du niveau 1 de la grille salariale.

2024-05-108

PARTICIPATION FINANCIÈRE – PROJETS SPÉCIAUX DE CONSERVATION ESPACE NATURE SHEFFORD (CENS)

CONSIDÉRANT QUE Conservation Espace Nature Shefford (CENS) est un organisme sans but lucratif dédié à la protection des milieux naturels et au développement de sentiers pédestres;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme, à l'aide de ses bénévoles, entretiennent et surveillent les sentiers situés dans les parcs à vocation de préservation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE CENS a pour projet de mettre à jour son site Internet et que la Municipalité a celui de confier à CENS le développement d'un nouveau sentier sur le mont Shefford, ce dernier projet nécessitant la rémunération d'un chargé de projet;

CONSIDÉRANT QUE CENS a besoin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour donner suite à ces projets spéciaux;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité accepte de payer la facture des coûts de la mise à jour du site Internet de Conservation Espace Nature Shefford, jusqu'à concurrence de 10 000 \$, les taxes pouvant être applicables étant considérées dans ce montant maximum.

Que la Municipalité accepte de payer 60% de la facture du chargé de projet de CENS, jusqu'à concurrence de 20 000,00 \$, les taxes pouvant être applicables étant considérées dans ce montant maximum.

AUTRES SUJETS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser leurs questions au conseil municipal selon la procédure prévue au *Règlement numéro 2018-558 concernant l'ordre, le décorum et les périodes de questions durant les séances du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford*. Les questions posées ont notamment couvert les sujets suivants :

- Demandes de modification du schéma – Zone de réserve naturelle *versus* zone de réserve résidentielle;
- Demandes de modification du schéma – Précisions;
- Rue Pelletier – Modification au G-100 concernant les nuisances par le bruit;

- Conférence de Protégeons Shefford – Invitation aux membres du conseil;
- Nouvelles concernant GNR Shefford;
- Développement – Chaise des Générations;
- Accès au CPE local – Moyen de privilégier les citoyens de Shefford;
- Nombre de tonnes traitées par GNR Shefford – Information connue ou non de la Municipalité
- Projet de nouveau sentier sur le mont Shefford – Calendrier des travaux
- Parc Jean-Paul Forand – Calendrier de la mise à niveau de sentiers
- Chemin Picard – Calendrier concernant l’ajout de bollard
- Chemin Picard – Circulation

2024-05-109

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Ernest Beauregard,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
IL EST RÉSOLU de lever la présente séance à 20 h 09.

M. Éric Chagnon
Maire

M. James L. Lacroix
Directeur général et greffier-
trésorier